

MESURES FÉDÉRALES

Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) :

Le gouvernement fédéral offre une nouvelle aide aux entreprises pour leur permettre de traverser la crise de la COVID-19 sans trop de dégâts et de maintenir les emplois. Cette fois, il s'agit du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Il s'agit d'un financement de transition.

Pour y être admissibles, les entreprises doivent avoir des revenus de 300 millions \$ ou plus. Elles doivent demander un prêt d'au moins 60 millions de dollars, ne pas être insolvables ou en restructuration. 20 % des sommes prêtées sont considérées comme des créances prioritaires garanties par des prêteurs existants. Cela signifie que cette portion devra être remboursée avant toute autre dette en cas de défaut de paiement. L'autre portion de 80 % sera considérée comme un prêt non garanti, assorti d'un taux d'intérêt de 5 % pour la première année, et de 8 % pour la seconde. Ottawa va exiger que les sociétés inscrites en bourse qui obtiendront des prêts émettent des bonds qui [lui] donneront l'option d'acquérir des actions ou de recevoir l'équivalent en trésorerie totalisant 15 % du montant reçu.

La taille des prêts offerts par l'entremise du CUGE est décidée au cas par cas, et les organisations qui en profitent, peuvent choisir de le rembourser en tout temps, sans pénalité.

Les entreprises doivent se soumettre à certaines conditions, notamment en matière d'environnement, de respect de la convention collective, si c'est le cas, ne pas avoir été reconnues coupables d'une fraude fiscale, respecter les régimes de retraite et limiter la rémunération des hauts dirigeants. De plus, les entreprises doivent partager leur structure financière avec le gouvernement car il n'y a aucune aide aux entreprises qui ont des paradis fiscaux.

Les compagnies aériennes, les pétrolières, les constructeurs automobiles et de grandes entreprises des secteurs du tourisme et de l'alimentation se qualifient pour ce programme.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes CUEC :

Un montant d'argent est disponible par Exportation Développement Canada (EDC). Un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement fédéral est disponible et cela sans intérêt pour la première année. 25 % du montant pourrait être non remboursable si certaines conditions sont remplies. Une des

conditions est que le montant soit remboursé dans sa totalité **avant le 31 décembre 2022.**

Vous pouvez uniquement soumettre votre demande de prêt en ligne par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct pour entreprises.

Pour être admissibles à ce prêt, les entreprises et les organismes à but non lucratif doivent :

- Posséder une société en exploitation enregistrée au Canada le 1^{er} mars 2020;
- Démontrer qu'ils paient une masse salariale annuelle de 20 000 \$ à 1,5 M\$, au moyen du feuillet T4 2019 Sommaire de la rémunération payée (T4SUM) de l'entreprise (si vous ne trouvez pas votre feuillet T4SUM, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada afin qu'elle vous l'émette de nouveau);
- Avoir un numéro à 15 chiffres de l'Agence du revenu du Canada qui figure également sur le feuillet T4SUM;
- Faire affaire avec la Banque CIBC à titre de banque principale. C'est-à-dire que l'entreprise utilise un Compte d'opérations d'entreprise CIBC (ouvert le 1^{er} mars 2020 ou plus tôt) pour ses activités courantes de paiements et de gestion de trésorerie. Si ce n'est pas le cas, soumettez votre demande de prêt à l'institution financière de votre compte d'opérations d'entreprise principal;
- Être des clients emprunteurs qui n'ont pas accusé de retard dans leurs paiements pour un produit de prêts existant le 1^{er} mars 2020;
- Fournir leurs coordonnées d'affaires, y compris le numéro de téléphone et l'adresse de courriel.

Entreprise novatrice en démarrage : Le gouvernement fédéral versera une aide de 250 millions de dollars aux entreprises novatrices qui sont en démarrage et qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles de la COVID-19 destinées aux entreprises. Cette aide est apportée par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle. Le Programme d'aide à la recherche industrielle fournit des conseils, des liens et du financement pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur capacité d'innovation et à commercialiser leurs idées.

Fonds pour l'emploi et la Croissance

Le Fonds pour l'emploi et la croissance est un programme de 700 millions de dollars qui appuie la création d'emplois dans les régions et qui prépare la croissance à long terme des économies

locales. Il prévoit jusqu'à 70 millions de dollars pour les entreprises créées après janvier 2020.

Le Fonds aidera les entreprises et les organismes qui :

- appuient la transition vers une économie verte;
- favorisent une relance inclusive;
- améliorent la compétitivité du Canada par l'adoption de technologies numériques visant à améliorer la productivité et les processus de fabrication;
- renforcent les capacités dans les secteurs essentiels à la relance et à la croissance du Canada.

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises :

Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises, Exportations et développement Canada (EDC) collabore avec les institutions financières pour garantir 80 % des nouveaux crédits d'exploitation et des prêts à terme pouvant atteindre 6,25 millions de dollars pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Ce soutien financier doit être utilisé pour les dépenses opérationnelles et est disponible aux entreprises exportatrices et non exportatrices.

Diverses banques et coopératives de crédit offrent maintenant ce programme.

Ce soutien est disponible jusqu'au 31 décembre 2021.

Jeune entrepreneur :

Le gouvernement fédéral verse un soutien de 20,1 millions de dollars pour que *Futurpreneur Canada* puisse continuer à soutenir les jeunes entrepreneurs de partout au pays qui éprouvent des difficultés à cause de la COVID-19. Ces fonds permettront à *Futurpreneur Canada* d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

Petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas accéder à d'autres mesures de soutien :

Le gouvernement fédéral verse un soutien financier de 675 millions de dollars aux petites et aux moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement pour répondre à la COVID-19. Ce soutien se fait par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada.

Plan d'infrastructure :

Ottawa lance un plan d'infrastructure de 10 milliards de dollars étalé sur trois ans dans l'espoir de **créer 60 000 emplois**.

Piloté par la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), il doit notamment se traduire, selon le nouveau président de son conseil d'administration, Michael Sabia, par des investissements de :

- 2,5 milliards de dollars dans les énergies propres pour favoriser la production, le transport et l'entreposage d'électricité propre;

- 2 milliards de dollars pour connecter environ 750 000 ménages et petites entreprises aux services à large bande dans les communautés mal desservies;
- 2 milliards de dollars dans la modernisation à grande échelle d'immeubles afin d'augmenter leur efficacité énergétique;
- 1,5 milliard de dollars dans des projets d'irrigation pour aider le secteur agricole à accroître sa production, accroître la sécurité alimentaire du Canada et élargir les possibilités d'exportation;
- 1,5 milliard de dollars pour accélérer l'adoption d'autobus zéro émission et la mise en place d'infrastructures de recharge pour permettre aux Canadiens de se déplacer de manière plus écologique;
- 500 millions de dollars pour accélérer la concrétisation d'autres projets d'infrastructures (réalisation d'études, rapports techniques, analyses, etc.).

Il ne s'agit pas d'argent frais. La somme provient en fait de l'enveloppe initiale de 35 milliards de dollars que le gouvernement a confiée à la BIC dès sa création, il y a un peu plus de trois ans.

Le plan s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement à créer un million d'emplois pour relancer une économie ravagée par la pandémie et à atteindre l'objectif de carboneutralité qu'il s'est fixé pour 2050.

Le plan est aligné aux priorités du gouvernement et axé sur des domaines essentiels, a indiqué la ministre canadienne de l'Infrastructure, Catherine McKenna.

Programme crédit entreprise (PCE) : Mis en place par la BBC et EDC. L'idée est que les entreprises puissent avoir accès à de l'argent rapidement. Le programme permet aux entreprises d'obtenir un prêt garanti.

Programme de financement pour les moyennes entreprises :

Le programme de financement sur le marché intermédiaire accordera des prêts commerciaux allant de 12,5 millions de dollars à 60 millions de dollars aux entreprises de taille moyenne particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19 et dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du Programme de de crédits aux entreprises et autres mesures.

La BDC prévoit que le programme s'appliquera aux entreprises dont les revenus annuels sont supérieurs à 100 millions de dollars.

Ce soutien est disponible jusqu'au 31 décembre 2021.

**Programme pour le marché
Intermédiaire : Financement
et garanties :**

Grâce au Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties d’EDC, les entreprises dont les revenus se situent généralement entre 50 millions et 300 millions de dollars peuvent obtenir les liquidités requises pour maintenir leurs activités.

EDC continuera de collaborer avec les institutions financières pour garantir 75 % de tout nouveau crédit d’exploitation ou prêt à terme garanti par les flux de trésorerie, protection allant de 16,75 millions de dollars à 80 millions de dollars. La protection est offerte aux exportateurs, aux investisseurs internationaux et aux entreprises actives uniquement sur le marché canadien.

Plus de détails à www.edc.ca.

**Programme de prêt conjoint
pour les PME :**

Par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises, Banque de développement du Canada (BDC) collabore avec des institutions financières pour cofinancer des prêts à terme pouvant atteindre 6,25 millions de dollars aux PME pour répondre à leurs besoins opérationnels sur capacité d'autofinancement.

Le programme offre des montants de financement maximum différents en fonction des revenus de l'entreprise.

Diverses banques et coopératives de crédit offrent maintenant ce programme.

Ce soutien est disponible jusqu'au 31 décembre 2021.

**Programme d’embauche pour
La relance économique**

Le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada offre une subvention sur les salaires et traitements admissibles pour aider les entreprises durement touchées à embaucher les travailleurs dont elles ont besoin pour se rétablir et croître à mesure que les économies locales se remettent en marche.

Ce programme permet aux employeurs admissibles d'embaucher de nouveaux travailleurs, d'augmenter les heures de travail ou de hausser les salaires à un rythme qui répond à leurs besoins.

Comme dans le cas de la Subvention salariale d'urgence du Canada, les employeurs admissibles peuvent présenter une demande après la fin de chaque période de quatre semaines du programme.

Le gouvernement fédéral veille à ce que les entreprises puissent continuer d'obtenir le soutien financier dont elles ont besoin pour investir dans leur prospérité à long terme, y compris les

entreprises de secteurs durement touchés comme le tourisme et l'accueil, l'hôtellerie, et les arts et le divertissement.

Le gouvernement propose de prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada jusqu'au 7 mai 2022 pour les employeurs admissibles dont les pertes de revenus actuelles dépassent 10 %, et pour augmenter le taux de la subvention à 50 %.

Programme Travail partagé :

Le programme permet d'offrir des prestations d'assurance-emploi en réduisant les heures de travail par semaine évitant ainsi des mises à pied. Le programme qui est habituellement d'un maximum de 38 semaines est étendu à 76 semaines. **Le programme est prolongé jusqu'au 24 septembre 2022.**

Subvention salariale d'urgence du Canada :

La Subvention salariale d'urgence du Canada soutient les employeurs admissibles pour couvrir une partie des salaires de leurs employés.

Cette subvention aide les employeurs à réembaucher des travailleurs, à prévenir de nouvelles pertes d'emploi et à maintenir les employés sur la liste de paie de leur lieu de travail pendant la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement a mis fin à la subvention salariale d'urgence du Canada au 23 octobre 2021.

Cependant, Le gouvernement propose un soutien ciblé pour les employeurs durement touchés admissibles jusqu'au 13 mars 2022.

Ce soutien supplémentaire serait offert dans le cadre de deux nouveaux volets :

- Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, qui offrirait un soutien aux entreprises, comme les hôtels, les organisateurs de voyages, les agences de voyages et les restaurants, et dont le taux de subvention pourrait atteindre 75 %.
- Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées, qui offrirait un soutien à d'autres entreprises ayant enregistré de lourdes pertes, et dont le taux de subvention pourrait atteindre 50 %.
- Du 13 mars 2022 au 7 mai 2022, les taux de subvention baisseront de moitié.

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

La Subvention canadienne d'urgence du Canada pour le loyer offre un soutien au loyer et à l'hypothèque aux entreprises, aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif admissibles. Il s'agit d'un soutien direct offert directement aux locataires et aux propriétaires.

Mesure de soutien en cas de confinement

Les organismes et entreprises admissibles dont les activités sont durement touchées par une ordonnance de santé publique obligatoire émise par une autorité de santé publique admissible peuvent recevoir une subvention complémentaire de 25 % du loyer en vertu de la mesure de soutien en cas de confinement. Le gouvernement propose un soutien ciblé pour les employeurs durement touchés admissibles jusqu'au 13 mars 2022.

Ce soutien supplémentaire serait offert dans le cadre de deux nouveaux volets :

- Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, qui offrirait un soutien aux entreprises, comme les hôtels, les organisateurs de voyages, les agences de voyages et les restaurants, et dont le taux de subvention pourrait atteindre 75 %.
- Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées, qui offrirait un soutien à d'autres entreprises ayant enregistré de lourdes pertes, et dont le taux de subvention pourrait atteindre 50 %.
- Du 13 mars 2022 au 7 mai 2022, les taux de subvention baisseront de moitié.

SOUTIEN AUX SECTEURS :

Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)

Le Programme de crédit pour les secteurs très touchés permet aux entreprises qui sont aux prises avec de grandes difficultés en raison de la COVID-19 d'obtenir des prêts garantis à faible taux d'intérêt, d'un montant allant de 25 000 à 1 million de dollars, pour combler leurs besoins opérationnels en matière de trésorerie.

Le programme est offert aux entreprises qui œuvrent dans des secteurs comme le tourisme, l'accueil et l'hébergement et la restauration, et celles qui offrent principalement des services en personne.

Les propriétaires d'entreprise peuvent présenter une demande jusqu'au 31 décembre 2021.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Programme d'aide à l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET)

Le gouvernement fédéral aide les employeurs à assumer certains coûts associés à la période d'isolement obligatoire de 14 jours ainsi que les coûts associés à la période de quarantaine de 3 jours dans un hôtel imposée en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* aux travailleurs étrangers lorsqu'ils entrent au Canada.

Protéger les travailleurs de la chaîne alimentaire :

Le gouvernement verse 50 millions de dollars pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger. Le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET) fournit une aide de 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger, aux employeurs et ceux qui travaillent avec eux, afin que les exigences soient entièrement respectées.

Le financement est conditionnel à ce que les employeurs n'enfreignent pas le protocole d'isolement de 14 jours ou tout autre ordre en matière de santé publique.

Crédit disponible :

Le gouvernement permet à Financement agricole Canada d'augmenter de 5 milliards de dollars additionnels sa capacité de prêter aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. Cette mesure accordera une plus grande souplesse aux agriculteurs qui sont confrontés à des problèmes de trésorerie et aux transformateurs qui sont touchés par la perte de ventes, ce qui les aidera à demeurer financièrement stables en cette période difficile.

Agri-relance :

Cette initiative est dotée d'un financement pouvant atteindre 125 millions de dollars pour aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19. Cela comprend des fonds mis de côté pour des programmes de gestion des bovins et des porcs afin de gérer le bétail en réserve dans les fermes, en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.

Ces nouveaux fonds aideront les producteurs et les transformateurs de bœuf et de porc à s'adapter au marché en évolution et aideront les agriculteurs et les éleveurs à garder leurs animaux plus longtemps avant de les mettre sur le marché.

Commission canadienne du lait : Augmentation du plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars. Cela servirait à soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire

Agri-stabilité : Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires pour faire passer les paiements provisoires de 50 % à 75 % grâce à Agri-stabilité. Celui-ci est un programme fédéral, provincial et territorial qui soutient les producteurs qui subissent d'importantes baisses de revenus. Ce changement a déjà été mis en œuvre dans certaines provinces.

AQUACULTURE ET PÊCHES

Secteur transformation du poisson et fruits de mer :

le gouvernement fédéral fournit une nouvelle aide financière de 62,5 millions de dollars pour le secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer dans le cadre du Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer.

Cela aidera les entreprises à :

- Améliorer la capacité de stockage des produits invendus,
- Se conformer aux nouvelles mesures de santé et de sécurité des travailleurs,
- Soutenir les nouvelles technologies de fabrication, d'automatisation visant à améliorer la productivité et la qualité des produits finis de la mer,
- Adapter les produits pour répondre à l'évolution des besoins et aux nouvelles demandes du marché.

Les agences de développement régional acceptent maintenant les demandes au Fonds.

Prestations pour les pêcheurs :

Le gouvernement lance la Prestation pour les pêcheurs, afin de fournir un soutien au revenu pour les saisons de pêche de cette année aux pêcheurs indépendants et aux membres d'équipage et pêcheurs à la part admissible qui ne peuvent avoir accès à la subvention salariale d'urgence du Canada.

Cette mesure couvre 75 % des pertes de revenus de pêche enregistrées après le seuil de baisse des revenus de 25 %, par rapport à 2018 ou à 2019. La prestation maximale est de 10 164 \$.

Subvention aux pêcheurs :

Le gouvernement lance la Subvention aux pêcheurs, qui fournira une subvention non remboursable d'un montant maximal de 10 000 \$ destinée aux pêcheurs indépendants possédant un permis de pêche commerciale valide en 2020 et dont les frais d'exploitation ne pouvant être reportés peuvent atteindre 40 000 \$.

Cette subvention sera accordée aux pêcheurs indépendants touchés par la pandémie COVID-19 et qui ne sont pas admissibles à la subvention salariale d'urgence pour les entreprises du Canada ou à des mesures équivalentes.

Modification à l'assurance-emploi pour les pêcheurs :

Le gouvernement va permettre le calcul des prestations de pêcheur de l'assurance-emploi, les pêcheurs indépendants et les pêcheurs à la part d'être calculées au moyen des revenus de pêche réels de leur demande courante ou des revenus de pêche de la demande qu'ils ont présentée pour la même saison l'année précédente, si ces revenus sont plus élevés.

CULTURE PATRIMOINE ET SPORT :

Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport :

Le gouvernement a établi un fonds d'urgence de 500 millions de dollars comme mesure d'aide temporaire pour aider à alléger les pressions financières subies par les organismes des secteurs de la culture, du patrimoine et du sport qui sont confrontés à des pertes importantes dues à la pandémie de COVID-19.

ÉNERGIE :

Fonds de réduction des émissions :

Le gouvernement fournira jusqu'à 750 millions de dollars pour créer un nouveau Fonds de réduction des émissions, qui sera proposé pour réduire les émissions dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada, notamment les émissions de méthane. Ce fonds permettra d'offrir des contributions, la majorité étant remboursables, à des sociétés d'exploitation pétrolière et gazière classique et extracôtière pour soutenir leurs investissements envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De ce montant, 75 millions de dollars sera versé au secteur extracôtier.

INFRASTRUCTURES :

Financement pour les communautés :

Le gouvernement accélérera 2,2 milliards de dollars en financement fédéral annuel pour les communautés grâce au Fonds de la taxe sur l'essence. Le financement sera accordé en un seul versement en juin, aidera les communautés à aller de l'avant avec des projets d'infrastructure qui amélioreront leur qualité de vie et contribueront à la relance des économies locales.

Ces fonds offrent une grande souplesse financière aux communautés, qui peuvent les utiliser pour répondre à leurs besoins. Les projets peuvent comprendre ceux qui permettent un accès à un réseau Internet haute vitesse, les projets d'amélioration des réseaux routiers et d'alimentation en eau et les projets de construction de pistes cyclables et de sentiers pour la marche.

Pour la résilience des communautés : Le gouvernement adapte le programme d'infrastructure Investir dans le Canada en réponse aux répercussions de la COVID-19. Le nouveau volet Résilience à la COVID-19, mis en œuvre dans le cadre d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires, offrira une plus grande souplesse pour financer des projets à court terme et pouvant être lancés rapidement, qui pourraient ne pas être admissibles aux termes des volets de financement actuels.

Le nouveau volet appuiera les types de projets suivants :

- Rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments municipaux, territoriaux, provinciaux et autochtones, des infrastructures de santé et des écoles;
- Infrastructures d'intervention liées à la COVID-19, y compris des mesures visant à favoriser la distanciation physique;
- Infrastructures de transport actif, y compris les parcs, les sentiers, les passerelles, les pistes cyclables et les pistes à usages multiples;
- Projets d'atténuation des catastrophes et d'adaptation aux catastrophes, y compris les infrastructures naturelles, l'atténuation des inondations et des incendies, la plantation d'arbres et les infrastructures connexes.

Solutions permettant d'adapter les espaces et les services :

Le gouvernement fournira jusqu'à 31 millions de dollars de financement pour soutenir des projets communautaires qui répondent aux besoins immédiats et continus relatifs à la COVID-19.

L'Initiative canadienne pour des collectivités en santé soutiendra des projets locaux dans le cadre de trois thèmes : la création d'espaces publics sûrs et dynamiques, l'amélioration des options de mobilité et les solutions numériques.

Les projets devraient comprendre :

- L'augmentation du nombre de places assises à l'extérieur dans les rues principales;
- La réorganisation des terrains de jeux pour permettre une bonne distanciation physique;
- La création d'applications numériques pour permettre aux résidents d'avoir accès à distance aux services municipaux.

Le financement au titre de cette initiative sera accordé à une organisation non gouvernementale à but non lucratif ou à un groupe d'organisations sélectionnées à la suite d'un appel de propositions ouvert, qui travaillera avec les collectivités pour trouver et financer des projets.

MINIERS :

Pour protéger les emplois et assurer des activités sécuritaires :

Le gouvernement propose de protéger les emplois et d'assurer des activités sécuritaires dans le secteur des petites sociétés d'exploration minière et pour d'autres émetteurs d'actions accréditives en prolongeant de 12 mois la période pour dépenser les capitaux obtenus au moyen d'actions accréditives. La proposition signifie que les entreprises dont les activités sont touchées par la COVID-19 disposent de plus de temps pour engager des dépenses admissibles, ce qui leur permet de planifier en toute sécurité le meilleur moment de reprendre leurs activités, tout en évitant les coûts associés au non-respect des échéanciers originaux fixés pour les actions accréditives. Cette initiative protégerait les bons emplois bien rémunérés dont dépendent de nombreux Canadiens, notamment dans les communautés rurales, éloignées, nordiques et autochtones.

TRANSPORT AÉRIEN :

Approvisionnement des biens et services essentiels dans les communautés desservies par avion :

Le gouvernement octroie un montant pouvant atteindre 17,3 millions de dollars aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour qu'ils appuient les transporteurs aériens dans le Nord. Ces fonds, de concert avec les investissements réalisés par les gouvernements des territoires, garantiront l'approvisionnement en denrées, en fournitures médicales et en autres biens et services essentiels dans les communautés éloignées et accessibles uniquement par avion.

Renoncer aux paiements des loyers :

Le gouvernement ne percevra pas les loyers de baux fonciers de mars 2020 à décembre 2020 liés aux 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral. Le gouvernement offre également un traitement comparable à Ports Toronto, qui exploite l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto et qui paie des frais au gouvernement fédéral.

TOURISME :

Report des baux et permis d'exploitation :

Le gouvernement collaborera avec les exploitants d'entreprises touristiques dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation afin de reporter les paiements des baux et des permis d'occupation sans intérêt jusqu'au 1^{er} septembre 2020. De plus, le fédéral accordera un allègement allant jusqu'à 75 % des loyers commerciaux admissibles pour les mois d'avril, de mai et de juin 2020 ou des montants équivalents de loyers annuels

UNIVERSITÉ ET RECHERCHE :

Aide salariale aux universités et institut de recherche :

Le gouvernement fournit un soutien salarial jusqu'à 75 % du salaire des personnes travaillant dans les universités et les instituts de santé, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par employé. Cela permettra aux universités et aux instituts de recherche en santé de conserver leur personnel de recherche.

Maintien des activités de recherche : le gouvernement couvrira jusqu'à 75 % des coûts éligibles totaux pour les activités de recherche et appuiera des activités d'entreposage sécuritaire de matières dangereuses et la reprise des ensembles de données qui ont été interrompus durant la pandémie. Cela aidera les universités et les instituts de recherche en santé à poursuivre leurs activités de recherche essentielles et de reprendre l'ensemble des opérations de recherche une fois que la situation sera redevenue normale.

MESURES PROVINCIALES

Aide aux entreprises en régions En alerte maximale (AERAM)

Le gouvernement du Québec annonce la réouverture du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) pour aider financièrement certains établissements, notamment les bars, les cinémas, les salles de spectacles, les salles d'entraînement ainsi que les centres d'amusement et récréatifs.

Ces établissements pourront à nouveau soumettre leurs demandes d'aide financière afin d'obtenir un pardon de prêt, octroyé dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale AERAM du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises PAUPME) ou du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises PACTE).

L'aide offerte pourra aller jusqu'à 15 000 \$ par mois en vue de couvrir les frais fixes admissibles. Les entreprises visées ayant déjà obtenu une aide financière dans le cadre de l'un de ces programmes pourront se prévaloir d'une procédure simplifiée afin de réactiver leur dossier.

Aide au secteur touristique :

Le gouvernement Legault a annoncé une série de mesures évaluées à près de 753 millions de dollars pour venir en aide au secteur touristique.

Plus de la moitié de cette somme (446 millions de dollars) sera allouée dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) pour les entreprises affectées par la COVID-19. Les conditions d'emprunt de ces prêts et garanties de prêts seront plus avantageuses pour l'industrie touristique, a indiqué Québec.

Une somme supplémentaire de 200 millions de dollars sera ajoutée au Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) pour appuyer le tourisme d'affaires en milieu hôtelier en 2020-2021.

Ce nouveau volet du PADAT sera géré par Investissement Québec. Il vise à donner accès à des prêts à des conditions avantageuses pour des travaux de rénovation ou de remise à niveau d'hôtels. Les établissements hôteliers et gîtes auront aussi droit à un programme de subvention d'environ 13,8 millions de dollars, soit l'équivalent de la taxe sur l'hébergement touristique perçue durant le premier trimestre de l'année 2020.

Finalement, une enveloppe de 20 millions de dollars a été réservée pour offrir trois types de rabais aux Québécois qui prendront des vacances au Québec.

Aide secteur hôtelier

Québec vient à la rescousse des hôteliers, mais les établissements de 300 chambres et plus devront attendre. Les entreprises comptant entre 4 et 299 chambres pourront recevoir jusqu'à 200 000 \$ selon l'étendue de leurs pertes par rapport à l'an dernier. Elles auront ainsi droit à une enveloppe totale de 38 millions de dollars, sur les 65,5 millions \$ qui avaient déjà été prévus pour le secteur du tourisme.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) réagit avec déception aux mesures annoncées pour venir en aide à l'industrie touristique. Des 65,5 millions de dollars débloqués pour soutenir l'industrie, 3 millions seulement sur 3 ans seront

consacrés à la formation, à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre. Ça ne ressemble pas à un véritable plan de relance.

Aide d'urgence pour le loyer commercial :

Québec annonce une bonification de l'Aide fédérale d'urgence pour le loyer commercial, qui permet aux entreprises de n'assumer que 25 % de leurs coûts sur ce plan, un autre 25 % restant à la charge des propriétaires immobiliers. Québec doublera sa part dans ce programme, réduisant de moitié la part assumée par les propriétaires. Ce programme d'aide, ont convenu les politiciens réunis à la conférence de presse, manquait d'attrait pour les propriétaires. Québec travaille avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour simplifier le processus

Aide pour la culture :

Le gouvernement du Québec a annoncé un plan de 400 millions de dollars, dont 110 millions en nouveaux investissements pour l'année financière en cours, pour aider l'industrie culturelle de la province, durement touchée par les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. Les productions cinématographiques et télévisuelles recevront 91,5 millions. Pour soutenir la reprise des activités des entreprises et organismes culturels, le gouvernement promet de verser la somme de 71,9 millions, tandis que les arts de la scène (théâtre, cirque, danse, musique, etc.) seront soutenus à hauteur de 50,9 millions.

Près de 33 millions viendront financer les projets innovants des artistes de l'industrie de la musique et 14 millions seront consacrés aux initiatives numériques. De plus, 6,5 millions seront débloqués pour soutenir les artistes et les écrivains dans leur création. Mis à l'arrêt depuis le début de la pandémie, les festivals et autres manifestations culturelles auront droit à 5,9 millions pour organiser les relances. Enfin, 13 millions seront spécifiquement dédiés à la promotion de la culture.

Aide supplémentaire :

Après les commerces, le gouvernement vole au secours des organismes culturels qui pourraient bénéficier d'une aide qui correspond à 75 % des pertes encourues en vente de billets, en raison de la pandémie de la COVID-19.

Ce plan prévoit une compensation pour les revenus de billetterie qui n'auront pu être touchés au cours des six prochains mois en raison de la fermeture des salles et des restrictions sur le nombre de spectateurs décrétées par la santé publique.

L'objectif de cette mesure est à la fois de compenser l'organisation culturelle pour l'annulation de spectacles en raison des directives en matière de santé publique et de permettre la tenue de spectacles au cours des prochains mois malgré le nombre restreint de spectateurs.

Les 50 millions annoncés ne seront admissibles qu'aux organismes culturels qui présentent des spectacles québécois dans les domaines des arts de la scène, de la musique, des variétés, de la littérature et du conte. Concrètement, Québec prévoit rembourser aux organismes admissibles jusqu'à 75 % des revenus de billetterie prévus si les salles n'avaient pas dû fermer leurs portes ou, pour celles qui demeurent ouvertes, si la fréquentation n'avait été réduite à 25 % des sièges.

Le calcul de la compensation sera établi à partir des données mensuelles moyennes de vente de billets réalisées l'année dernière par les salles de spectacle.

Selon le calcul établi par Québec, une salle de spectacle de 500 places obligée de fermer et qui vend 400 billets en moyenne par représentation, au prix moyen de 40 \$ par billet, toucherait une compensation de 12 000 \$.

La même salle située dans une zone où elle pourrait demeurer ouverte, mais avec un nombre restreint de spectateurs, toucherait quant à elle 8 250 \$.

La ministre Nathalie Roy a indiqué que l'enveloppe de 50 millions de dollars sera gérée par le Conseil des arts et des lettres (CAL) ainsi que par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Artistes et artisans devront être payés

Pour toucher cette aide gouvernementale, les diffuseurs et producteurs devront s'assurer que les artistes et tout le personnel impliqué dans le spectacle (metteurs en scène, techniciens, auteurs, traducteurs compositeurs, etc.) soient également compensés à partir de la somme reçue.

Musées et cinéma

Quant aux musées et aux salles de cinéma, ils pourront aussi bénéficier des annonces faites, lorsqu'ils sont [situés] en zone rouge. Les musées bénéficieront également d'une aide supplémentaire de 5 millions de dollars, soit une augmentation de 23 % du soutien qui leur est habituellement accordé par Québec.

Toutes ces mesures viennent s'ajouter aux 400 millions de dollars déjà prévus pour le secteur de la culture dans le plan de relance annoncé par le gouvernement Legault le 1^{er} juin dernier.

Aide pour le sport et les loisirs :

Le gouvernement est fier d'annoncer un plan d'aide de 70 millions de dollars pour soutenir les artisans du sport, du loisir et du plein air qui ont été durement touchés par la pandémie de COVID-19. Les sommes sont majoritairement destinées aux partenaires du loisir et du sport, responsables de l'organisation d'une multitude d'activités qui favorisent la santé de la population et la vitalité de nos communautés.

Les organismes de sport et de loisir ont vu la majorité de leurs événements annulés et leurs inscriptions diminuées, ce qui a entraîné des difficultés financières importantes pour plusieurs d'entre eux, qu'il s'agisse d'organisations, de fédérations sportives, de regroupements, d'associations, de ligues, d'équipes, de clubs, ou d'organismes communautaires. Le gouvernement souhaite donc, avec ce plan, assurer la pérennité des organismes qui proposent des services à la population et qui ont subi les impacts négatifs de la pandémie.

Grâce à cette aide, les fédérations sportives obtiendront, notamment, une bonification de leur financement de 60 % dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives du Québec et une autre de 60 % dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence. Ce soutien financier permettra aux organismes nationaux de soutenir leurs clubs locaux ainsi que leurs associations locales et régionales. De plus, une bonification historique de 5 millions de dollars sera accordée pour le déploiement provincial du programme Accès-Loisirs.

Le gouvernement fait le choix d'appuyer ce secteur d'activité important notamment dans le but de permettre aux organismes de poursuivre leurs activités en leur offrant une aide ponctuelle et limitée dans le temps, pour atténuer l'impact de la crise. Cela permettra aux partenaires de continuer à proposer une offre d'activités variée et adaptée à tous les publics, particulièrement les clientèles qui sont à risque de diminuer leur participation, incluant les jeunes, les filles et les femmes, les aînés ainsi que les personnes démunies ou handicapées. Ainsi, après la crise, l'ensemble de la population pourra continuer à profiter d'une offre sportive et de loisir variée, sécuritaire et adaptée à ses besoins.

Faits saillants :

Les grands volets du plan de soutien financier

Le plan de soutien financier prévoit notamment :

- Une bonification de plus de 28 millions de dollars du soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
- Au total, près de 23 millions de dollars investis cette année seulement au sein des fédérations sportives.
- Près de 18 millions investis en projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air.
- 4,3 millions de dollars pour la création d'une mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
- Une majoration de 2 millions de dollars de l'aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance

financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;

- 2 millions de dollars en soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
- Plus de 1,3 million de dollars pour favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.

Fonds local d'investissement (FLI) : Dans le but de soutenir les entreprises touchées par la pandémie, il était possible, via le FLS, d'offrir aux entreprises partenaires un répit pour le remboursement de leur prêt, capital et intérêt, et ce, sans égard aux moratoires déjà accordés dans le passé. Les intérêts sont capitalisés et ajoutés au solde du prêt à la fin du moratoire.

L'entente pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) est prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises COVID-19 (PAUPME) :

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.

Clientèle admissible

Les entreprises suivantes sont admissibles au programme :

- Les entreprises de tous les secteurs d'activité;
- Les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Pour être admissible, l'entreprise doit :

- Être en activité au Québec depuis au moins un an;
- Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;
- Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités;
- Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.

Sont exclus les demandeurs qui sont sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC, 1985, chapitre 36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LRC, 1985, chapitre B-3).

Financement admissible

Le financement porte sur le besoin de liquidités de l'entreprise et est déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables.

Il devra permettre de pallier le manque de liquidités causé par :

- Une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises;
- Un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services).

L'aide accordée prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$.

Pour les aides financières de 50 000 \$ ou plus, consultez la page Web du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), administré par Investissement Québec.

Le moratoire pour le remboursement du capital et des intérêts liés aux aides financières accordées dans le cadre du volet AERAM du PAUPME est prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

Site Québec emploi:

Le 8 mai 2021, un nouveau site d'offres d'emploi plus efficace et convivial est mis à la disposition des employeurs et des chercheurs d'emploi sur Québec.ca. Le site Québec emploi prend la relève des sites Placement en ligne et Jettravaille!.

- Une authentification via clicSÉQUR - Entreprises ainsi qu'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) actif au Registraire des entreprises du Québec sont nécessaires pour accéder à Québec emploi, afin d'assurer la sécurité des données.
- Si l'employeur ne possède pas de compte clicSÉQUR - Entreprises, il doit en faire la demande dès que possible, parce qu'un délai de trois à quatre semaines est à prévoir avant que Revenu Québec puisse autoriser la création d'un compte. Les employeurs peuvent consulter la page Comment inscrire une entreprise à ClicSÉQUR.
- Si l'employeur possède déjà un compte clicSÉQUR - Entreprises, il peut faire une demande d'adhésion au service Québec emploi via son compte.

Pour s'inscrire à Québec emploi, les chercheurs d'emploi devront avoir un compte clicSÉQUR – Citoyens, que l'on peut créer rapidement, sans attente d'approbation.

Placement en ligne et Jettravaille! sont fermés depuis la mise en ligne de Québec emploi. Les utilisateurs peuvent accéder au service à l'adresse Québec.ca/quebecemploi.

Soutien additionnel au milieu

communautaire

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonce une aide additionnelle de 24 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir les organismes communautaires dans la mise en place de stratégies visant à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée. Ces investissements permettront de rejoindre annuellement plus de 1 000 organismes.

Concrètement, une somme additionnelle de 6 millions de dollars sur trois ans permettra de bonifier l'aide financière accordée aux organismes communautaires qui souhaitent développer les compétences de leurs employés, notamment sur le plan des compétences numériques.

De plus, un montant de 18 millions de dollars sur trois ans permettra aux organismes communautaires de recourir plus facilement aux services d'intervenants externes pour réaliser des interventions visant l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

AIDE CONJOINTE FÉDÉRALE/PROVINCIALE AUX PME DE MONTRÉAL

Prêts à faible taux Assurant avoir « entendu le cri du cœur des entreprises », Québec et Ottawa ont confirmé l'octroi d'une aide ciblée de 50 millions aux petites et moyennes entreprises de Montréal. Dans le but d'accélérer leur versement, les fonds seront administrés par l'organisme para-municipal PME MTL. Ottawa injectera 30 millions de nouvelle aide dans le cadre de son Fonds d'aide et de relance régionale, tandis que Québec assumera les 20 millions restants. L'aide, qui prendra la forme de prêts à faible taux d'intérêt, sera notamment destinée aux commerçants du centre-ville, qui auront précisément droit à 15 des 50 millions.